

RD Congo: encadrement psycho-social et professionnel et possibilités d'hébergement pour personnes vulnérables

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Fiorenza Kuthan

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

Pour les colis:
Weyermannsstrasse 10
CH-3008 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

CCP 30-16741-4 **Berne, le 14 décembre 2010**
Compte dons
CCP 30-1085-7



Introduction

Sur la base d'une demande soumise le 17 novembre 2010 à l'analyse-pays de l'OSAR, nous avons traité les questions suivantes:

1. Existe-t-il une institution (encadrement psycho-social et formation professionnelle) qui pourrait prendre en charge une jeune femme souffrant d'un retard mental léger et de troubles du comportement à Gbadolite et/ou à Kinshasa?
2. Si oui, existe-t-il une assurance sociale qui prendrait en charge les coûts?
3. Une jeune femme souffrant d'un retard mental léger et de troubles du comportement peut-elle être prise en charge dès son arrivée par une structure d'aide pour son hébergement et pour un soutien financier?
4. Une jeune femme sans réseau social ni familial en RDC, ni formation professionnelle, a-t-elle une possibilité de trouver un emploi pour subvenir à ses besoins?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements en RDC depuis plusieurs années.¹ Les informations qui nous ont été transmises par des spécialistes ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus.

1. Existe-t-il une institution (encadrement psycho-social et formation professionnelle) qui pourrait prendre en charge une jeune femme souffrant d'un retard mental léger et de troubles du comportement à Gbadolite et/ou à Kinshasa?

La République Démocratique du Congo (RDC) est classée parmi les pays les plus pauvres au monde. Le pays est situé à la 168^{ème} place sur 169 de l'Index de Développement Humain.² Depuis son accession à l'indépendance en 1960, il a connu des crises à répétition qui ont eu des conséquences dramatiques sur la vie de la nation en général³ et sur les institutions sociales et sanitaires en particulier.

Dispositifs de l'Etat. Les services publics et en particulier les services sociaux et les infrastructures sociales de base du pays sont délabrés.⁴ Le *Country of Return Information (CRI) Project* estime que les interventions de l'Etat en matière de protection sociale sont quasi inexistantes.⁵ Les moyens financiers et matériels mis à disposition des structures étatiques censées mettre en œuvre les politiques et

¹ www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine.

² UNDP, Human Development Index: Congo Democratic Republic: <http://hdrstats.undp.org/en/countries/profiles/COD.html>.

³ OMS, Stratégie de coopération 2008–2013: www.afro.who.int/fr/republique-democratique-du-congo/bureau-de-pays-de-loms-rep-dem-du-congo.html.

⁴ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008: www.unhcr.org/refworld/docid/49afb0682.html; Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009: www.cri-project.eu/cs/cs-congo-en.pdf.

⁵ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

stratégies sociales en faveur des groupes vulnérables sont précaires.⁶ En outre, aucune stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables n'existe dans le pays.⁷

L'Organisation Internationale des Migrations (OIM) rapporte que le gouvernement n'offre aucune possibilité de prise en charge ou de soutien psycho-social à la population.⁸ Il n'existe pas non plus de services de santé spécifiques pour les personnes dites vulnérables, à l'exception faite des personnes vivant avec le VIH/sida.⁹ Pour les femmes en situation difficile, aucune forme d'intervention étatique spécifique n'est présente.¹⁰

Le système d'éducation nationale est également en ruine: les infrastructures sont délabrées ou non-existantes, les professeurs ne sont souvent pas rémunérés et sont fréquemment absents.¹¹ Les frais d'écolage restent relativement élevés¹² et de nombreux enfants, même sans problèmes particuliers, ne peuvent pas se rendre à l'école. Le système de santé public est, lui aussi, en de très mauvaises conditions: les services médicaux sont souvent inaccessibles à la population étant donné qu'ils sont payants et que la majorité de la population n'est pas à même de prendre en charge ces coûts élevés.

Dispositifs mis en place par les ONG, les églises et les partenaires extérieurs.

Étant donnée la quasi inexistence des services de l'État, quasiment tous les services sociaux en RDC sont offerts par les ONG, les églises et leurs partenaires extérieurs. Toutefois ces organisations et institutions n'ont que des capacités limitées¹³ et seule une infime proportion de la population réussit à bénéficier de leurs interventions.¹⁴

A Kinshasa, il existe différentes structures qui prennent en charge les enfants vivant avec un handicap physique ou mental, **mais elles sont généralement payantes et aucun système d'assurance sociale ne prend en charge les coûts.**¹⁵

Les Villages Bondeko par exemple, sont des écoles à Kinshasa qui accueillent environ 2000 enfants¹⁶ handicapés dans leurs 15 centres de formation disséminés dans plusieurs communes de la capitale.¹⁷ Les enfants y apprennent à lire et à écrire et également à pratiquer certains petits métiers tels que la couture et la

⁶ Ibidem.

⁷ Ibidem.

⁸ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009: <http://irrico.belgium.iom.int/images/stories/documents/congo%20edited.pdf>.

⁹ Ibidem.

¹⁰ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

¹¹ UK Home Office, Country of Origin Information, DRC, juin 2009: www.ecoi.net/file_upload/1226_1246448822_drcongo-010709.pdf.

¹² UN Committee on the Rights of the Child (CRC), Concluding observations: Democratic Republic of the Congo, 10 février 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/49a5172e.html.

¹³ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ Handicap International, RDC, renseignement par e-mail du 30 novembre 2010.

¹⁶ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

¹⁷ Ibidem.

menuiserie.¹⁸ Créés en 1980 par une œuvre diocésaine, ces centres **ont toutefois des difficultés financières ce qui rend difficile le bon fonctionnement de leurs activités.**¹⁹ Le Centre Professionnel pour Handicapés Kikesa, est une autre institution socio-médico-pédagogique à Kinshasa s'occupant de la réadaptation globale des personnes handicapées (les personnes présentant un handicap mental ou moteur, ainsi que les enfants caractériels et inadaptés à la scolarité).²⁰ Nous n'avons pas pu obtenir de plus amples informations sur ce centre. Il sied toutefois de remarquer qu'il s'agit **de structures privées, qui accueillent uniquement des personnes ayant des moyens financiers. Selon l'organisation Handicap International, il est donc inenvisageable que la personne en question puisse bénéficier d'une quelconque prise en charge.**²¹

A Gbadolite. Dans le temps à disposition pour cette recherche nous n'avons pas trouvé d'informations spécifiques sur la présence d'institutions sociales ou d'ONG pouvant offrir une prise en charge psycho-sociale ou professionnelle à Gbadolite. Nous pouvons toutefois relever que les villages Bondeko n'ont pas de représentation en dehors de la ville de Kinshasa.²² En outre, étant donné qu'en RDC la majorité des dispositifs offerts par les ONG se trouve dans les grandes villes, **il est très probable que de telles structures n'existent pas à Gbadolite.**

2. Si oui, existe-t-il une assurance sociale qui prendrait en charge les coûts?

Selon les informations obtenues en novembre 2010 par Handicap International, **il n'existe en RDC aucun système d'assurance sociale prévu à cet effet.**²³

Le système de sécurité sociale actuel assure une protection uniquement aux personnes qui sont employées dans le secteur officiel du marché de l'emploi qui est très réduit (voir réponse à la question 4): la majorité de la population n'a donc pas accès à ces services.²⁴ De plus, il n'existe pas dans le pays de système de retraite ou d'assistance financière spécifique pour les personnes de retour de l'étranger.²⁵ Les personnes qui ont effectué une demande d'asile et retournent en RDC ne reçoivent aucune assistance de la part des services publics.²⁶ Le pays ne possède pas non plus un système d'allocations pour invalidité pour la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques par exemple.²⁷ En ce qui concerne l'assurance maladie, la seule compagnie d'assurance existante (Société Nationale

¹⁸ Radio Okapi, Prise en charge des enfants vivant avec handicap, 6 juin 2006: <http://radiookapi.net/emissions-audio/2006/06/06/prise-en-charge-des-enfants-vivant-avec-handicap-2/>.

¹⁹ Le Potentiel, Plus de mille enfants pris en charge par les «villages Bondeko», 30 mai 2006: www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=28513.

²⁰ Le Potentiel, Les enfants handicapés capables de participer à la vie sociale, non daté: www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=38282.

²¹ Ibidem.

²² Le Potentiel, Plus de mille enfants pris en charge par les «villages Bondeko», 30 mai 2006.

²³ Handicap international, RDC, renseignement par e-mail du 30 novembre 2010.

²⁴ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009.

²⁵ Ibidem.

²⁶ Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009.

²⁷ WHO, Mental Health Atlas: Democratic Republic of the Congo, 2005: www.who.int/mental_health/evidence/atlas/profiles_countries_c_d.pdf.

d'Assurance SONAS) est privée et payante et n'est donc pas accessible pour la majorité des personnes.²⁸

3. Une jeune femme souffrant d'un retard mental léger et de troubles du comportement peut-elle être prise en charge dès son arrivée par une structure d'aide pour son hébergement et pour un soutien financier?

Selon les informations de l'OIM il n'existe pas, à Kinshasa, d'abris temporaires pour les personnes qui sont renvoyées depuis l'étranger.²⁹ Le *Country of Return Information (CRI) Project* rapporte également qu'aucun abri temporaire n'existe en RDC et que les personnes de retour doivent rester chez leurs amis ou leurs familles.³⁰ Le gouvernement ne fournit aucune assistance financière pour trouver un logement et ne pourvoit pas de maisons subsidiées.³¹ Certaines ONG ou églises offrent des possibilités de logement de moyen terme dans des centres de réception, mais une taxe est demandée.³² En outre, pour avoir accès à ces centres, les personnes doivent être affiliées ou recommandées par un membre.³³

A cela il faut ajouter que, de manière générale, il est extrêmement difficile de trouver un logement à Kinshasa, et ce, même pour une personne qui n'aurait pas de difficultés personnelles, sociales ou financières. Avec ses 10 millions d'habitants, Kinshasa a un déficit d'environ 4 millions de logements.³⁴

4. Une jeune femme sans réseau social ni familial en RDC, ni formation professionnelle, a-t-elle une possibilité de trouver un emploi pour subvenir à ses besoins?

Selon Handicap International **il est inenvisageable qu'une jeune femme sans réseau social ni familial, ni formation professionnelle ait une possibilité de trouver un emploi** pour subvenir à ses besoins.³⁵ Les chances de s'insérer socialement ou professionnellement pour cette personne sont en effet quasi nulles au regard de la situation sociale et économique du pays. A cela s'ajoutent les difficultés engendrées par les fortes discriminations dont souffrent les personnes handicapées.³⁶

Situation de l'emploi en RDC. La situation économique du pays est très fragile. Les guerres civiles ainsi que la mauvaise gestion politique du gouvernement ont eu des effets désastreux sur l'économie nationale et ont accru la crise dans le marché de l'emploi.³⁷ Le marché de l'emploi formel, où les employés bénéficient d'une

²⁸ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009.

³¹ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009.

³² Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009.

³³ Ibidem.

³⁴ Ibidem.

³⁵ Handicap International, RDC, renseignement par e-mail du 30 novembre 2010.

³⁶ Ibidem.

³⁷ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009; Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009.

protection sociale et légale, ne constitue que le 2,8 pour cent du marché du travail, alors que le secteur informel couvre plus de 80 pour cent du marché.³⁸ Toutefois, malgré la prévalence de ce secteur, les employés dans le secteur informel ne bénéficient d'aucune protection légale ou sociale. En outre, les personnes travaillant dans l'économie formelle et informelle restent pauvres et leurs revenus ne leur permettent souvent pas de dépasser le stade de la survie.³⁹

Il est difficile de trouver un emploi en RDC et ce, même avec un diplôme d'une université renommée.⁴⁰ Le taux de chômage est extrêmement élevé et il n'existe pas d'assurance chômage.⁴¹ Il n'existe pas non plus de projets d'emploi pour les personnes de retour, ni de soutien pour aider ces personnes dans leurs démarches.⁴² L'Office National de l'Emploi (ONEM), créé en 2002 et censé apporter un soutien dans la recherche d'emploi, n'est pas en mesure d'apporter une aide effective étant données ses capacités limitées.⁴³ Le *Country of Return Information (CRI) Project* estime qu'aujourd'hui, plus qu'auparavant, les démarches difficiles pour obtenir une place de travail en RDC requièrent la solidarité de la famille nucléaire et étendue.⁴⁴

Discrimination envers les personnes vivant avec un handicap. Bien que la loi interdise la discrimination à l'égard des personnes handicapées, ces personnes souffrent de différentes sortes de discriminations à plusieurs niveaux de la société et ont souvent des difficultés pour trouver un emploi, aller à l'école ou pouvoir bénéficier d'autres services.⁴⁵ Selon le rapport d'une ONG britannique *The African Physical Handicapped Initiative*, environ trois millions et demi de personnes vivent avec un handicap en RDC et plus du 85 pour cent d'entre elles n'ont pas d'emploi.⁴⁶

Dans certains milieux, en outre, les personnes avec un retard mental sont considérées comme des personnes porteuses d'un mauvais sort,⁴⁷ sont accusées de sorcellerie et sont sujettes à des abus ainsi qu'à l'abandon de la part des familles. Des enfants sont ainsi abandonnés à leur sort et finissent par vivre dans les rues. L'UNICEF a estimé que le 70 pour cent environ des enfants des rues avec qui ses équipes avaient travaillé avaient affirmé avoir été accusés de sorcellerie.⁴⁸ De nombreuses églises à Kinshasa effectuent des rituels d'exorcisme sur ces enfants, en se servant de techniques telles que l'isolation, les mauvais traitements (coups et flagellations) ainsi que la privation de nourriture et l'ingestion forcée de purgatifs.⁴⁹

³⁸ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009.

³⁹ Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009.

⁴⁰ IOM, Returning to the Democratic Republic of Congo, Country Information, 17 novembre 2009.

⁴¹ Ibidem.

⁴² Ibidem.

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ Country of Return Information (CRI) Project, Country Sheet, Democratic Republic of the Congo (DRC), juin 2009.

⁴⁵ US Department of State, Country report on human rights practices, mars 2010: www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2009/af/135947.htm.

⁴⁶ United Kingdom: Home Office, COI Report – Democratic Republic of the Congo, 27 janvier 2009: www.unhcr.org/refworld/docid/498166df2.html.

⁴⁷ Radio Okapi, RDC: comment aider les retardés mentaux à s'intégrer au sein de la communauté?, 12 novembre 2009: <http://radiookapi.net/emissions-audio/2009/11/12/rdc-comment-aider-les-retardés-mentaux-a-sintegrer-au-sein-de-la-communaute/>.

⁴⁸ US Department of State, Country report on human rights practices, mars 2010.

⁴⁹ Ibidem.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a souligné que la violence contre les enfants accusés de sorcellerie était en augmentation et que les enfants étaient parfois maintenus prisonniers dans des structures religieuses où ils étaient exposés à de la torture et des mauvais traitements ou même, parfois, tués.⁵⁰

Risques spécifiques encourus par les femmes. Le fait que la personne en question soit une femme accroît encore davantage sa vulnérabilité. La personne pourrait ainsi être victime d'une double discrimination, en raison de son handicap et en raison de son sexe.

Les femmes et les enfants constituent une catégorie particulièrement vulnérable en RDC. Étant donnée la précarité de leur situation et l'absence de mécanismes de soutien de la part de l'Etat, les personnes appartenant à des groupes vulnérables sont souvent obligées de se tourner vers des stratégies de survie, en tombant dans la toxicomanie, l'alcoolisme, l'endettement, ou la prostitution de survie.⁵¹ Beaucoup de jeunes femmes et d'enfants sans ressources sont ainsi contraints, parfois même par leurs familles, de se tourner vers la prostitution⁵², problème très répandu et croissant en RDC.⁵³

Il existe toute une panoplie de violences, directes et indirectes, auxquelles peuvent être soumises les femmes.⁵⁴ Ces violences ont pris une ampleur sans précédent à la suite des guerres, du contexte de conflit et de pauvreté grandissante de la population.

La violence sexuelle touche particulièrement les jeunes femmes et les femmes, ainsi que les enfants vivant dans les rues.⁵⁵ Les auteurs des crimes incluent le personnel militaire, les policiers, les forces de sécurité, les gardiens des prisons, mais aussi les professeurs, les pasteurs, les parents, les voisins ou les jeunes délinquants.⁵⁶ Le dysfonctionnement de la justice⁵⁷ contribue à perpétuer le climat d'impunité dans lequel agissent les agresseurs.

Les violences envers les femmes sont omniprésentes dans le pays et n'ont pas uniquement lieu dans les régions de conflits. La ville de Kinshasa, où aucun «conflit armé» n'est relevé, est considérée par exemple comme une région à risque et un lieu d'insécurité physique et sociale, particulièrement pour les femmes, les enfants et les personnes âgées. Dans certaines zones et certaines municipalités, le taux de criminalité et les risques de subir des agressions sont particulièrement élevés, entre autres en raison du phénomène de gang connu sous le nom de Kuluna.⁵⁸

⁵⁰ UN Committee on the Rights of the Child (CRC), Concluding observations: Democratic Republic of the Congo, 10 février 2009.

⁵¹ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

⁵² Information d'une personne de contact travaillant pour une ONG internationale, novembre 2010.

⁵³ US Department of State, Trafficking in Persons Report 2010 – Congo, Democratic Republic of the, 14 juin 2010: www.unhcr.org/refworld/docid/4c1883fe26.html.

⁵⁴ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

⁵⁵ Ibidem.

⁵⁶ UK Home Office, Country of Origin Information, DRC, juin 2009.

⁵⁷ Country of Return Information (CRI) Project, Fiche-pays – République Démocratique du Congo (RDC), novembre 2008.

⁵⁸ Ibidem.